

Inscriptions à l'école maternelle

Rentrée année scolaire 2019 - 2020

Si votre enfant est né en 2016 et si vous demeurez à Epouville, vous devez l'inscrire à l'école maternelle.

Pour cela vous devrez :

- **En premier lieu**, vous rendre à la **mairie d'Epouville** avec votre livret de famille et un justificatif de domicile afin d'y faire une **pré-inscription**.
- **En second lieu**, téléphoner à **l'école maternelle** au **02-35-30-15-86**, entre 13h30 et 14h30 ou entre 16h30 et 17h30 du **4 au 29 mars 2019** afin de prendre un rendez-vous pour l'inscription définitive.

Pour ce rendez-vous, vous devrez vous munir :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- de votre livret de famille
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.
- de la fiche de renseignements école donnée par la mairie et dûment complétée.